

Sassenage, le 27 mai 2008

COMMUNIQUÉ

Le conseil d'administration réuni le 20 mai 2008 a, conformément aux dispositions de l'article L 225-42-1 du code de commerce, examiné et autorisé, dans le cadre du renouvellement du mandat de directeur général de Monsieur François NEUKIRCH, les conditions de performance de ce dernier, appréciées au regard de celles de la société conditionnant l'indemnité qui serait à lui verser en cas de révocation.

Les conditions de performance autorisées retiennent deux critères qui seront cumulatifs, le résultat courant opérationnel et le ratio maximum de dette nette/EBITDA.

Ces conditions sont les mêmes que celles précédemment autorisées par le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 février 2008 et approuvées par l'assemblée générale ordinaire réunie le 20 mai 2008.

Cette autorisation est publiée sur le site internet de la société Groupe GO Sport conformément aux dispositions de l'article R 225-34 alinéa 1^{er} du code de commerce.

Contact :

Dénes ALMASY

Directeur Financier

+33 (0) 4 76 28 20 16